

LOI RENSEIGNEMENT :

SANS POUVOIR CONTRAIGNANT DE LA CNCTR, PAS D'ÉTAT DE DROIT

Renaissance Numérique déplore la décision du Conseil constitutionnel de ne pas doter la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (la CNCTR) de pouvoirs contraignants.

Depuis la présentation de la loi par le gouvernement, jusqu'à la décision des Sages, le think tank défend l'extension significative des pouvoirs de la CNCTR, seul rempart de protection pour la garantie de l'Etat de droit et la prévention des risques de dérives liés à une surveillance accrue, ce qu'il avait rappelé dans le Mémoire déposé le 1er juillet au Conseil constitutionnel. Aussi, Renaissance Numérique en appelle à la vigilance continue des acteurs de la société civile sur ces enjeux et les futures activités de la CNCTR.

Dans son Mémoire, déposé au Conseil constitutionnel le 1er juillet 2015, co-signé par le Syntec, l'AFDEL et l'ASIC, Renaissance Numérique rappelle l'impérieuse nécessité de renforcer les pouvoirs de la CNCTR en lui conférant un pouvoir contraignant, notamment par la mise en place d'une autorisation préalable portant sur toute nouvelle technique de renseignement.

Renaissance Numérique regrette que l'extension des prérogatives de la CNCTR, proposée dans le Mémoire, n'ait pas été retenue par les Sages. Pour le think tank, il n'est pas acceptable que cette extension inédite des capacités de surveillance des individus, se mette en place sans une augmentation proportionnelle de la garantie des droits. « *Nous doutons aujourd'hui de la possibilité pour la CNCTR d'exercer un contrôle efficace et indépendant capable de préserver l'Etat de droit. Même en période de risques terroristes, il est nécessaire de garder un regard averti et prudent sur les activités des services de renseignements.* » **souligne Henri Isaac, Président élu de Renaissance Numérique.**

La société civile doit rester mobilisée

La loi renseignement a permis un large débat et une prise de conscience par la société civile des nouveaux enjeux que pose le numérique pour la défense des droits. Pour le think tank, il est

indispensable que les acteurs restent mobilisés autour de ces questions, notamment au moment où la CNCTR rendra public son premier rapport annuel d'activité, comme le prévoit la loi. **Pour Guillaume Buffet, Président du think tank** : « *Face aux carences de pouvoirs de la CNCTR, la société civile doit, elle aussi, se faire garde-fou des droits et libertés. Aussi, nous en appelons à faire de la publication du rapport de la CNCTR un moment annuel de débat démocratique sur ces enjeux, réunissant des acteurs de la société civile divers.* »

À propos de Renaissance Numérique

Renaissance Numérique est le think tank de la société numérique. Il réunit les grandes entreprises de l'Internet, françaises et multinationales, les entrepreneurs, les universitaires ainsi que les représentants de la société civile, pour participer à la définition d'un nouveau modèle économique, social et politique issu de la révolution numérique.

Il regroupe aujourd'hui plus de cinquante adhérents et plus de 250 délégués territoriaux amenés à faire vivre la réflexion numérique partout sur le territoire et auprès des élus.

Guillaume Buffet préside le think tank jusqu'en décembre 2015. Henri Isaac, Président élu, prendra ses fonctions en janvier 2016.

www.renaissancenumerique.org - [Twitter @Rnumerique](https://twitter.com/Rnumerique)

[Tous nos contenus accessibles depuis votre mobile](#)